

Le coroner en chef

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 9 février 2024



N/Réf. : AUT-193

Objet : Demande d'accès à l'information du 15 décembre 2023



La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information du 15 décembre 2023 visant à obtenir :

Dans le cadre de l'enquête publique présidée par Me Luc Malouin qui s'est tenue du 24 au 27 octobre 2022 et les 21 et 22 novembre 2022, à la suite du décès de M. Koray Kevin Celik survenu le 6 mars 2017 (EP2020-00266) :

- *Toutes les notes prises par le coroner ainsi que tous autres documents confectionnés en cours d'investigation qui font partie du dossier;*
- *Notamment toutes communications du coroner ayant procédé à l'investigation adressées au coroner en chef, la nomination du coroner, la date à laquelle celui-ci a été nommé ainsi que toutes notes ou éléments préliminaires communiqués avec les proches du défunt.*

En vertu de l'article 42 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A -2.1, ci-après la « LAI »), nous avons discuté afin de préciser votre demande. L'article en question se lit comme suit :

42. La demande d'accès à un document doit, pour être recevable, être suffisamment précise pour permettre de le trouver.

Lorsque la demande n'est pas suffisamment précise ou lorsqu'une personne le requiert, le responsable doit prêter assistance pour identifier le document susceptible de contenir les renseignements recherchés.

Tel que convenu lors de notre rencontre, vous trouverez en annexe une chronologie détaillée des évènements entre le décès de M. Celik et la conclusion de l'enquête publique.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à ce recours.

Veillez recevoir, [REDACTED], nos salutations distinguées.



Reno Bernier, avocat, LL.M, MBA
Responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels

RB/ns